



Que faire en cas d'harcelement moral ?

Par **betty**, le **28/01/2011** à **00:08**

Bonjour,

je vais essayer d'être le plus clair : plus de place pour le chef de mag' car passage location gerance, j'informe mon désir de rester ds l'entreprise, me propose que ds 2 autres départements dt 1 en région parisienne , ma femme son emploi est ici, ns avons construit donc je refuse ces 2 propositions. Ca passe a l'inspection du travail l'entreprise doit me proposer qq chose, j'attend toujours ! apres la date du butoire , je suis un peu en recup', 1 semaine de vac' et au 3/01/11, je sais pas vraiment provisoirement ds un mag' que j'ai refuse à 2 de chez moi, je telephone ils ne sont pas au courant la bas , la DR est "surpris" !!!! du coup coup telephone et mail car avance avec du mal, je pars la semaine d'après avec voiture de loc', hôtel reserve. Mais, personne ne me donne de nouvelles, j'arrive en plus dans un mag' très calme par rapport à ce que j'ai connu, ou je ne suis pas le bien venu puisqu'avant que j'arrive une avait l'avenan, on essaye de me faire signer une feuille d'affectation à ce mag' ??!!! foutage de g.....bref cela fait presque 3 semaines je telephone a la RH et on me dit qu'ils ont 2 mois de recours, que le temporaire peut durer 6 mois et même pas sur que mes frais finiront pas être non remboursés !! Que faire je n'en peux plus, ma famille en souffre de plus, parfois je suis qu'une journée voir quasi 2 mais pour les enfants qui ont l'école.....ce n'est pas une vie !!! et on ne sait pas du tout quand cela va cesser, et pour l'instant ma femme est très dispo pour tout mais je ferais comment sinon ??? est-ce bien du harcelement et que faire ? je commence à être "épuisé", route,hotel, valise, boulot, dodo, route, maison, souffler un peu , enerver avant de repartir, route....

Merci de m'éclairer sur mes droits , que puis je faire ? (de plus dans cette entreprise il est hors de question de rupture conventionnelle)

Merci de m'aider si c'est possible.

Par **fabienne034**, le **28/01/2011** à **08:43**

bonjour,

Il faut envoyer une lettre au grand patron parce qu'il a un devoir de vous protéger
ayant des documents médicaux ou autres sur les conséquences du harcèlement
pour tout savoir sur le harcèlement moral

<http://www.fbbs.net/harcelement.htm>

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **09:54**

Bonjour,

Déjà, plutôt que de téléphoner ou correspondre par mails, il faudrait le faire par lettre(s)
recommandé(s) avec AR...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence
dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même d'un avocat spécialiste...